



APPEL D'OFFRES OUVERT
MARCHÉ ERP/CRM



INSTITUT PARIS REGION

—
PLEYAD 4
66-68, rue Pleyel
93200 SAINT-DENIS
—

**Le dossier de candidature est à remettre le 18 novembre 2026 à 10h00 au plus tard
par voie électronique**

Règlement de la consultation

Cahier des Clauses Administratives Particulières

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
2. NATURE DE LA CONSULTATION.....	3
3. FORME DU MARCHÉ.....	3
4. DURÉE DU MARCHÉ.....	3
5. GROUPEMENT.....	3
6. SOUS-TRAITANCE.....	3
7. MODIFICATION OU ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
8. VARIANTES.....	4
9. DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS.....	4
10. CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
10.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres papier.....	4
10.2 Délai de validité des offres.....	4
10.3 Pièces à produire.....	4
10.4 Pièces à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.....	5
10-5 Date limite de réception.....	5
11. MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION.....	5
12. GENERALITES.....	6
13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET DEMANDE DE DOCUMENTS.....	7

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente consultation comporte 2 lots et porte sur les points suivants :

- Lot 1 : Acquisition d'un ERP (*Entreprise Resource Planning*) ;
- Lot 2: Acquisition d'un CRM (*Customer Relationship Management*).

Les candidats peuvent répondre à un seul lot uniquement.

Lieu d'exécution de la prestation :

La prestation sera réalisée sur le site de l'Institut Paris Region situé au 66-68 rue Pleyel SAINT-DENIS

2. NATURE DE LA CONSULTATION

Procédure adaptée

3. FORME DU MARCHÉ

La présente consultation donnera lieu à un marché ordinaire et à l'établissement d'un bon de commande

4. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché débutera courant 2027 pour une durée indéterminée. L'ensemble de solutions devront être opérationnelles au 1^{er} janvier 2028 au plus tard.

5. GROUPEMENT

Aucun groupement n'est autorisé dans le cadre de ce marché.

6. SOUS-TRAITANCE

Seule la sous-traitance de la maintenance est autorisée sous réserve de l'accord de l'Institut Paris Region.

7. MODIFICATION OU ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Aucune modification ne peut être apportée au cahier des charges par les candidats

L'Institut Paris Region se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'appel d'offres en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les candidats.

8. VARIANTES

Les variantes ne sont pas acceptées.

9. DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS

Par voie électronique sur demande, ou en téléchargement sur le site Internet de l'Institut Paris Region
<https://www.institutparisregion.fr/appe-doffres.html>.

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation,
- le cahier des charges,
- les dossiers cadre de réponse (annexe 1 et 2),

10.CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en **langue française**.

10.1 Modalités de transmission des candidatures et des offres papier

Les candidats transmettent leur candidature et leur(s) offre(s) sous format électronique envoyés par messagerie aux adresses suivantes :

A: achats@institutparisregion.fr

Cc: jean-frederic.lassara@institutparisregion.fr

Objet : Réponse à un appel d'offres – marché ERP-CRM

10.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception.

10.3 Pièces à produire

Le candidat doit produire les documents et/ou renseignements rédigés en langue française suivants :

- Un extrait KBIS ;
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

- Un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix conformément au modèle des annexes 1 et 2 ;
- Les moyens qui seront mis en œuvre.

Si le candidat est en redressement judiciaire, il est tenu de fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et d'apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché.

Il est demandé de répondre précisément au cahier des charges en utilisant les tableaux de réponse (cf. Annexes 1 et 2).

10.4 Pièces à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure devra fournir, dans le délai qui lui sera imparti par la personne responsable du marché, les attestations et certificats datant de moins de 6 mois délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2025 soit :

- Auprès de l'URSSAF :
 - Une attestation de vigilance attestant que qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.
- Auprès du Trésor Public :
 - Une attestation fiscale permettant de justifier de la régularité de sa situation en matière de paiement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés.

A défaut de production de ces documents dans le délai fixé, le marché ne pourra être attribué au candidat.

Tous les documents à signer, doivent comporter le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

10-5 Date limite de réception

Les plis contenant les candidatures et les offres seront envoyés **le xxxxx à 10 h au plus tard**

11. MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

La personne responsable du marché vérifie la conformité des dossiers à l'article 10 du présent règlement. Si elle constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle peut décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par la personne responsable du marché.

Les critères retenus pour la sélection des offres sont les suivants :

- le prix : 45%
- les caractéristiques et performances des solutions : 40%
- l'accompagnement : 15 %

Les performances des solutions seront analysées à partir de démonstration réalisée chez le candidat en notre présence ou à l'Institut Paris Region. Ces démonstrations permettront d'évaluer la fonctionnalité des solutions proposées et leur capacité d'adaptation au mode de fonctionnement interne de l'Institut Paris Region.

La notation pour chacun des critères s'effectuera sur une échelle de 1 à 10. Cette note sera pondérée du pourcentage affecté à chacun de ces critères de sélection. Le candidat qui aura obtenu la note globale la plus élevée sera considéré comme ayant proposé l'offre la plus avantageuse.

12.GENERALITES

Contestations :

Les parties s'engagent à n'entamer aucune plainte ou contestations concernant les informations contenues dans le cahier des charges.

Aucune obligation :

L'institut Paris Region se réserve le droit de refuser l'offre la moins chère ou toute autre proposition sans qu'il ait besoin de fournir quelque explication. En outre, les notations ne seront pas communiquées aux candidats non retenus.

Le choix du candidat :

L'Institut Paris Region, en fonction des offres qui lui seront communiquées et de son appréciation de celle-ci décidera du choix du candidat.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET DEMANDE DE DOCUMENTS

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Pour la partie Technique :

Monsieur Jean-Frédéric LASSARA
DDINUM
Institut Paris Region
66-68 rue Pleyel
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 77.49.76.24

E-mail : jean-frederic.lassara@institutparisregion.fr

Pour la partie Administrative :

Monsieur Stéphane Main
Service Achats
Institut Paris Region
66-68 rue Pleyel
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 77 49 76 58

E-mail : stephane.main@institutparisregion.fr